



L'HEURE D'UN GESTE FISCAL POUR FACILITER LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES

AGEFI - 22.04.2026

Selon les chiffres du SECO, entre 70'000 et 90'000 entreprises seront à remettre en Suisse dans les cinq prochaines années. Ce nombre himalayen équivaut peu ou prou au nombre total de PME dans le canton de Vaud. Parmi elles, un tiers ne trouveront pas de repreneur et ce pourcentage augmente tendanciellement. Un coup de pouce fiscal à leur survie serait plus que bienvenu.

Chaque entreprise qui disparaît est un échec non seulement pour son créateur ou son propriétaire, mais aussi pour tout le tissu économique helvétique, constitué dans son écrasante majorité de PME. Les pertes d'emplois et de substance qui en résultent laissent des trous béants dans certains secteurs.

Et pourtant les entreprises reprises sont plus résilientes que celles nouvellement créées puisque statistiquement 90% d'entre elles (contre moins de 50% pour celles nouvellement créées) survivront dans les 5 ans suivant leur changement de main. Les organisations économiques, conscientes de l'enjeu, ont relevé ce défi avec par exemple Relève PME (une association soutenue notamment par le Centre Patronal et la FER) qui offre des conseils ciblés et une plateforme de mise en relation entreprises-repreneurs.

Hélas, du côté de la Berne fédérale un silence assourdissant prédomine.

Alors, dans ce désert, saluons la très grande pertinence de la motion du conseiller aux Etats Erich Ettl (Le Centre, NW) qui a lancé l'idée d'une exonération fiscale des provisions pour coûts d'intégration, après une reprise d'entreprise, dans la limite de 2,5 millions de francs et de 25 % du bénéfice imposable. Spécifiquement orientée vers les PME (les grands groupes en bénéficieront

très marginalement), cette mesure contribuera à maintenir le substrat économique et fiscal amené par le « Mittelstand », cher à nos voisins allemands. En favorisant une reprise par une autre entreprise, c'est un cercle vertueux qui se met en place au bénéfice conjoint des finances publiques et de l'économie de ce pays.

Concrètement, reprendre une entreprise existante implique pour son acquéreur des charges importantes et des investissements parfois substantiels s'il entend intégrer son acquisition à ses propres activités. Devant le renchérissement du crédit et la rareté de ses fonds propres, l'acquéreur peut être enclin à reporter les investissements nécessaires à la réorganisation, la réorientation stratégique et l'intégration des nouvelles activités. Et pourtant ces étapes sont essentielles s'il entend rentabiliser son investissement. L'objectif de cet allègement fiscal est donc d'inciter les entrepreneurs à opérer les investissements nécessaires au développement de l'entreprise après une acquisition. Ce coup de pouce fiscal à l'intégration n'est pas anodin du tout puisque l'argent, le temps et l'énergie nécessaires à l'intégration peuvent rebuter certains candidats à la reprise. De plus les coûts indirects qu'ils impliquent ne figureront pas tous en charges au compte de résultat. Quant à ceux qui franchissent le pas, ce soutien ciblé les aidera à optimiser et pérenniser l'opération déclenchant, à terme, un effet d'entraînement favorable au maintien, tout à fait essentiel, de notre tissu de PME. D'autres pays ne s'y sont pas trompés en prévoyant des mécanismes analogues, bien conscients qu'ils sont de l'ampleur de l'enjeu. Fort de son tropisme alpin, notre pays n'a pas son pareil pour se féliciter de ceux qui arpentent les crêtes élevées du succès. A lui de ne pas les oublier quand, entre deux sommets, il leur faut faire un détour par une vallée de transition.